

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# A V I S P U B L I C

( E T R É S U M É )

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 521-2011 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**Que** lors de la session extraordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 25 octobre 2011, le Conseil a adopté un **projet de Règlement numéro 521-2011** Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Béatrix.

**Que** le projet de Règlement numéro **521-2011** intitulé « **Projet de Règlement numéro 521-2011 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Béatrix** » vise à :

- accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.
- le règlement décrit les valeurs, les règles de conduite et les mécanismes de contrôle

**Que** le projet de Règlement numéro **521-2011** ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À SAINTE-BÉATRIX, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE OCTOBRE DEUX MILLE ONZE (27.10.2011)**

Patricia Labby  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(Règlement 521-2011)

Je, soussignée, directrice générale/ secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix et résidant à Sainte-Béatrix , affirme solennellement que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil le vingt-septième jour du mois de octobre deux mille onze (27.10.2011).

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-BÉATRIX, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE OCTOBRE DEUX MILLE ONZE (27.10.2011)**

Patricia Labby  
Directrice générale / secrétaire-trésorière